



# Pour l'annulation des licenciements et l'arrêt des procédures Coordination intersyndicale CGT – FO

Tract n°2 du 31 mai 2021



Confrontés à de nombreux licenciements injustes dans le groupe Generali, les syndicats FO et CGT et des salariés **syndiqués ou non syndiqués** sont constitués en coordination intersyndicale.

**\*\* Cette coordination est ouverte à tout syndicat et à tout salarié du groupe Generali \*\***

Nous exigeons l'annulation des licenciements injustes (*voir page suivante*) et l'arrêt des procédures. **Generali portera la responsabilité de l'atteinte à la santé mentale de salariés licenciés injustement.** Dans l'entreprise, les Risques Psycho-Sociaux semblent préoccuper la direction, au moins dans les communications. Les conséquences psycho-sociales induites par un licenciement contesté ne seraient plus du ressort de l'entreprise après ce licenciement ?!

Pour nous tous, **la peur d'un licenciement injuste n'est pas une méthode de management acceptable.** Le management par la peur, nous n'en voulons pas.

La coordination s'est réunie le 10 mai, une seconde fois le 26 mai et se réunira à nouveau le 3 juin.

Après avoir essuyé un premier refus, la coordination demande à nouveau à Jean-Laurent Granier de la rencontrer pour évoquer les cas de licenciements.

Elle a décidé d'une nouvelle demande d'entretien avec le PDG.

## Message adressé par la coordination à Jean-Laurent Granier le 27 mai 2021

Monsieur le Président,

Vous avez déjà été contacté par les syndicats FO et CGT qui ont souhaité vous rencontrer pour réclamer l'annulation de licenciements engagés contre des collègues.

Vous avez engagé des procédures devant le tribunal administratif et la cour d'appel administrative contre le ministère du travail pour obtenir le licenciement de représentants du personnel, ainsi que des pourvois également engagés contre les tribunaux qui ont condamné Generali à verser des indemnités en compensation des préjudices subis.

Un groupe aussi puissant que le groupe Generali a les moyens de poursuivre les salariés et peut, sans crainte de conséquences financières, pratiquer des licenciements arbitraires. Face à cette puissance, les salariés au plan individuel n'ont aucune force et sont conduits à s'unir. C'est la raison de notre coordination intersyndicale qui regroupe les syndicats CGT et FO et des salariés syndiqués ou non syndiqués.

Nous ne renoncerons pas au droit démocratique de défendre nos collègues.

La coordination nous a désignés comme ses porte-paroles et nous a mandatés pour vous rencontrer.

Nous espérons que vous accepterez cette rencontre.

Cordialement

Les porte-paroles de la coordination intersyndicale pour l'annulation des licenciements et l'arrêt de procédures

Imane Martins FO

Eric Anicet Oyombo Obolo CGT

Loic Dubois FO

Patrick Tosoni CGT

**Pour rejoindre la coordination ou la soutenir :**  
**StopLicenciementsGenerali@gmail.com**

*(Les messages resteront confidentiels)*

## Rappel des faits :

- CB, 20 ans d'ancienneté, a été licenciée pour insuffisance professionnelle en période de télétravail généralisé : le vrai motif était discriminatoire puisque fondé sur son état de santé.
- SA, 15 ans d'ancienneté, a engagé une mobilité d'Europ Assistance vers Generali IARD : Elle a subi une rupture de son contrat sans entretien préalable et sans aucune explication, à la faveur d'une période d'essai artificielle que l'on peut qualifier d'abusives et même de frauduleuses.
- Trois militants porteurs de mandat ont subi une procédure de licenciement : SD d'Europ assistance, LD et IB de Generali Vie et de Generali IARD.
  1. **L'inspection du travail a refusé ces licenciements.**
  2. Generali a exercé un recours hiérarchique et **le ministre a refusé les licenciements**, et maintenant
  3. Generali poursuit son harcèlement **en saisissant le Tribunal Administratif.**
- Des dizaines de salariés, parmi lesquels des administratifs et de nombreux commerciaux ont été déclarés inaptes à leur poste par la médecine du travail avec demande de reclassement. Depuis des années, **Generali prétend mensongèrement qu'il n'existe aucune possibilité de reclassement**, ce qui a conduit à leur licenciement.
- **De nombreux salariés en arrêt maladie sont licenciés par la Direction** qui prétend que leur absence perturbe le fonctionnement de l'entreprise alors que **c'est la Direction qui réduit les effectifs au détriment de l'efficacité opérationnelle et au mépris de la santé** des salariés.
- Les salariés qui ont saisi les Conseils de Prud'hommes ont vécu des procédures longues sur plusieurs années. **Quand le salarié gagne, Generali fait appel, et quand le salarié gagne en appel Generali va en cassation.**

Les syndicats CGT et FO ont demandé à rencontrer Jean-Laurent Garnier qui est à la fois le Président d'Europ Assistance France et le Président Directeur Général de Generali France. **Il a refusé.**

**La coordination réitère donc sa demande.**

**Pour rejoindre la coordination ou la soutenir :**  
**StopLicenciementsGenerali@gmail.com**  
*(les messages resteront confidentiels)*